Une simple visite au 29 de la rue Esquermoise, à Lille, vous convaincra que
MOREL-GOYEZ
crée, même dans les prix les plus réduits, un Intérieur bien spécial et d'un goût parfait. 749-2

NECROLOGIE

— On annonce la mort de M. Alphonse Mellet, 82 ans, conseiller municipal de Douai, administrateur du Bureau de bienfaisance, du Mont-de-Piété et de la Société de Secours mutuels.

— Mercredi matin, ont eu lieu, en l'église St-Etienne, à Lille, les funérailles de M. Charlemagne Fauchille, agent de change près la Bourse de Lille.

WESTENDE-BAINS Ouvert Juin. Grand Hôtel Belle vue. 1er ordre. Confort moderne. — Réclamer plan-tarif. 830

Nouvelles Militaires

LES ADIEUX DU GÉNÉRAL DAVIGNON. — M. le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, qui sera atteint par la limite d'âge le 12 juillet prochain, s'est rendu au camp de Sissonne, pour faire ses adieux aux officiers qui s'y trouvent.

Le général Bizard, commandant la 2e brigade d'infanterie actuellement détachée au camp de Sissonne, a exprimé au général Davignon les regrets que son prochain départ causait à tous ses subordonnés.

ÉCOLE DE TIR DES OFFICIERS DE RÉSERVE & DE L'ARMÉE TERRITORIALE DE LILLE. — Voici les résultats du concours permanent de 1911 et du concours du 25 juin :

Concours permanent de 1911. — Fusil : 1er prix, M. le lieutenant Ovigneur, 134 points ; 2e prix, M. le capitaine Quennesson (handicap 6 points), 135 points ; 3e prix, M. le lieutenant Grotard (handicap 18 points), 146 points ; 4e prix, M. le lieutenant Coez, 116 points ; 5e prix, M. le lieutenant Pierron, 105 points.

Revolver : 1er prix, M. le lieutenant Paquet, 229 points ; 2e prix, M. le lieutenant Cottaert, 228 p. ; 3e prix, M. le lieutenant Grotard (handicap 36 points), 257 points ; 4e prix, M. le capitaine Métifiet (handicap 24 points), 237 points ; 5e prix, M. le capitaine Leclercq (handicap 24 points), 234 points.

Concours du 25 juin. — Fusil : 1re catégorie, le minimum imposé, 32 points, n'a pas été atteint ; 2e catégorie, minimum imposé 24 points : prix, M. le lieutenant Grotard, 28 points ; 3e catégorie, minimum imposé 22 points : prix, M. le capitaine Quennesson, 23 points ; 4e catégorie, minimum imposé 20 points : prix, M. le lieutenant Ovigneur, 24 points.

5e catégorie : 1er prix, M. le sous-lieutenant Choisy, 27 points ; 2e prix, M. le sous-lieutenant Coez, 26 points ; 3e prix, M. le capitaine Lebrun, 25 points ; 4e prix, M. le capitaine Leclercq, 24 points ; 5e prix, M. le lieutenant Dumont, 23 p. ; 6e prix, M. le lieutenant Robart, 23 p. ; 7e prix, M. le capitaine Gueraiger, 23 points ; 8e prix, M. le sous-lieutenant Vive, 22 points ; 9e prix, M. le sous-lieutenant Parmentier (84e), 22 points ; 10e prix, M. le lieutenant Lepaisan, 21 points ; 11e prix, M. le lieutenant Testelin, 21 points ; 12e prix, M. le sous-lieutenant Follet, 20 p. ; 13e prix, M. le capitaine Desoil, 20 points ; 14e prix, M. le sous-lieutenant Gomiere, 20 points ; 15e prix, M. le lieutenant Malard, 20 points.

Revolver : 1re catégorie, le minimum imposé, 45 points, n'a pas été atteint ; 2e catégorie, le minimum imposé, 40 points, n'a pas été atteint ; 3e catégorie, le minimum imposé 37 points, n'a pas été atteint ; 4e catégorie, le minimum imposé, 31 points : prix, M. le capitaine Métifiet, 45 p. ; 5e catégorie : 1er prix, M. le lieutenant Leclerc, 41 points ; 2e prix, M. le lieutenant Morel, 44 p. ; 3e prix, M. le sous-lieutenant Mulner, 42 points ; 4e prix, M. le sous-lieutenant Florquin, 41 points ; 5e prix, M. le commandant Mercier, 40 points ; 6e prix, M. le sous-lieutenant Follet, 38 points ; 7e prix, M. le lieutenant Testelin, 38 points ; 8e prix, M. le lieutenant Hiver, 38 points ; 9e prix, M. le capitaine Bryere, 35 points ; 10e prix, M. le lieutenant Lepaisan, 35 points ; 11e prix, M. le sous-lieutenant Deflandre, 33 points ; 12e prix, M. le capitaine Sannier, 33 points ; 13e prix, M. le lieutenant Titeux, 30 points ; 14e prix, M. le capitaine D'Halluin, 28 points ; 15e prix, M. le commandant Derveaux, 27 points.

PROMOTIONS. — *Infanterie.* — Sont nommés et reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de lieutenant-colonel, M. Coudein, du 4e bataillon, au 75e.

Au grade de chef de bataillon, MM. Ledoux, du 75e, au 167e ; Simon, du 25e, au 84e ; Laubert, du 99e, au 4e ; Tassin de Nonneville, du 135e, au 8e ; Verwaerde, du 127e, au 33e ; Jacquemin, du 91e, au 84e ; Verrier, du 49e, au 127e.

Au grade de capitaine : MM. Calot, du 1er, au 34e ; Salicetti, du 131e, au 33e ; Thomas, du 147e, au 84e ; Grard, du 87e, au 33e ; Lemar, du 73e, au 8e ; Mouret, du 72e, au 33e ; Bourgeon, du 13e, au 84e ; Rivière, du 116e, au 84e ; Marot, du 156e, au 73e ; De Toytot, du 42e, au 127e ; Grasset, du 75e, au 87e ; Pourailly, du 120e, au 33e ; de Soyer, du 94e, au 48e ; Pinaudier, du 5e, au 127e ; Le Sèble, du 127e, au 32e ; Jacquet Lagrèze, du 144e, au 127e.

Est rappelé à l'activité le lieutenant en non-activité Schneidare, affecté au 145e.

Cavalerie. — Sont promus : Au grade de chef d'escadron, le capitaine de Corday, du 6e chasseurs, au 18e.

Au grade de capitaine, le lieutenant de Villers-Latraye, du 29e dragons, au 21e dragons.

Artillerie. — Au grade de chef d'escadron, MM. Cauvet, du 27e régiment (3e groupe), maintenu même position ; Destreay, brevetés hors cadres, état-major du commandement de l'artillerie du 1er corps, classe au 9e régiment ; Lotte, état-major, détaché au 7e régiment (Ajaccio), classé au 41e regiment.

Au grade de capitaine, les lieutenants Lambert, du 41e régiment, nommé adjudant-major auditrégiment : Vallière, du 1er régiment à pied, à Maubeuge, commandant la 1re batterie, maintenu même position.

Officiers d'administration d'artillerie. — Sont promus au grade d'officier d'administration principal, les officiers d'administration de 1re classe Desgres, de la direction de Maubeuge, maintenu ; Noël, des ateliers de construction de Tarbes, classé à la direction de Dunkerque.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe, l'officier d'administration de 2e classe Houillon, de l'état-major de l'artillerie du 1er corps, maintenu.

Employés militaires et sous-officiers de l'artillerie. — Est promu au grade de chef-armurier de 1re classe, Schaffner, de l'Ecole normale de tir, classé au 15e régiment d'artillerie (service).

Génie. — Sont promus au grade de capitaine : MM. Pigoulie, du 7e régiment, désigné pour le 3e régiment ; Barras, du 3e régiment, à Verdun, maintenu ; Ratteux, du 6e régiment à Angers, au 3e régiment à Verdun.

Gendarmerie. — Est promu au grade et à l'emploi de capitaine, M. Bertrand, lieutenant à Vouziers, désigné pour Cambrai.

Service de santé. — Sont promus médecin-major de 2e classe : MM. Valette, de l'école militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer ; Thiéry, de l'hôpital militaire de Maubeuge, maintenu.

AU 1er ESCADRON DU TRAIN. — M. le capitaine major Delbrell, du 1re escadron du train des équipages militaires, est désigné pour commander, par intérim, le 1er escadron de l'arme, à Lille, en prévision du prochain départ du lieutenant-colonel Lugnier, frappé par la limite d'âge dans deux mois.

BUREAUX AMERICAINS
fabriqués dans nos ateliers
F. DELAUNOY & DESFERET
Visiter notre usine
64, rue St-Antoine, Roubaix,
et notre stand à l'Exposition
712

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

CASINO DE L'EXPOSITION

Triomphe véritable pour la troupe qui a débuté hier au soir. C'est un spectacle sans précédent à Roubaix. Tout le monde voudra applaudir « *Les Marios* », l'attraction sensationnelle de l'Olympia de Paris, et *Williany*, l'incomparable chanteur à voix de la Cigale de Paris.

Aujourd'hui jeudi, matinée pour familles à quatre heures, et soirée à huit heures et demie.

CONCERT DU PARC

Jeudi 29 juin, à 5 heures, Matinée. *Entrée libre.* A 8 h. 1/2, grand concert : Adieux des *Nemmfuactes*, de Miartan et de Mme Marcelle Dalyette. 10356d

NOUVEAU CONCERT INTERNATIONAL
Bd de Cambrai, de 6 h. à minuit, Concert. *Entrée Libre.* 09591

EXPOSITION
Café, Laiterie, Taverne, Restaurant
Plat du jour depuis un franc. Diners et Banquets sur commande.
Jeudi 29 juin 1911, à l'occasion du Départ des Aéroplanes, de 11 h. à 1 h. 1/2 apéritif-concert ; à 4 h. concert symphonique. 9905d

MIDDELKERKE Grd HOTEL des BAINS Tél. 16. Ecm. prospectus. 8455

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 200 millions de francs- Entièrement versés
Les Agences à :
ROUBAIX, 57-57, rue de la Gare ;
TOURCOING, 19, rue Carnot ;
paient, dès à présent, les COUPONS à l'échéance 1er Juillet 1911. ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme). Versements, Echanges, Transferts. Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc. Souscription, LOCATION DE COFFRES-FORTS, GARDE DE TITRES. DÉPOT DE COLIS. 9279

ANTIBRUL calme de suite et guérit toujours : Furoncles, clous, abcès, panaris, brûlures. La boîte 0,30 cent. et 1 fr. L'exiger dans toutes les Pharmacies. 73722-1

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audiences des criées du mercredi 28 juin

Présidence de M. Meuny, vice-président

La propriété foncière

VILLE DE ROUBAIX, rue de Tournai, 46, une maison à usage de maison de campagne avec les fonds et terrain en dépendant, d'une contenance de 60 ares 80 centiares environ, libre d'occupation.

Mise à prix : 23.335 fr. — Adjudication à Me Dorgeville, 23 340 fr.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 28 juin

Présidence de M. Meuny, vice-président

A la frontière

Le 29 août 1910, au passage du Grand-Chemin, à Wattrelos, le préposé Danis arrêtait une gamme de 12 ans 1/2, la jeune Angèle Debutte, qui portait une certaine quantité de fraude de café, de poivre et d'allumettes. Mais elle se débattit tant et si bien qu'elle réussit à ameuter passablement de monde autour d'elle. Deux individus, dont un soldat du 84e d'infanterie, sortant du cabaret Papillon, s'approchèrent du douanier et voulurent lui faire lâcher prise ; ils y réussirent car la fillette s'enfuit. Alors intervint un sieur Léopold Renard, cabaretier « Au Chien Goule », rue du Crétinier, 65, à Wattrelos, qui, se joignant aux deux individus déjà présents, bousculerent et frapperent même le douanier. Le préposé Danis appela au secours en déchargeant en l'air par deux fois son revolver dont Renard s'empara pour le porter par precaution, disait-il, au capitaine de douanes.

Car, a dit la défense, dans l'instruction qui fut ouverte le préposé était surexcité pour ne pas dire complètement ivre et il ne savait ce qu'il faisait.

A l'audience, M. le substitut Cauwès tient à s'inscrire en faux contre ces allégations des prévenus et à faire bonne justice de la plainte qu'ils ont déposée contre le douanier.

Le Tribunal, s'il acquitte la jeune Debrutte en déclarant son père civilement responsable des deux amendes de 500 francs qu'elle encourt, condamne les prévenus, Charles Lemaire, 20 ans, peigneur à Wattrelos ; Arthur Lemaire, 21 ans, à l'époque soldat au 94e régiment d'infanterie, aujourd'hui rattacheur, et Léopold Renard, 32 ans, cabaretier, à Wattrelos, chacun à 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

Affaires diverses

— Jules Geloen, 26 ans, sans travail, avait réussi à se faire héberger chez M. Adolphe Deryck, cabaretier, 234, Grand'Rue. Comme il ne payait pas sa pension, il est poursuivi pour escroquerie ; mais le Tribunal estimant que les conditions de ce délit ne sont pas réunies, acquitte Geloen.

— Peigneur au peignage Lorthiois, à Tourcoing, Georges Delberghe, 21 ans, fut trouvé lundi dernier endormi sur un banc du jardin public où il cuvait son ivresse. Mais dans ses poches, on trouva deux bobines de laines et autour de son corps une ceinture de laine, le tout provenant de chez son patron. — Dix jours de prison.

— Pour fraude de 540 gr. de tabac haché et de 12 kil. d'allumettes, le 24 juin, à la plaine Collin, à Wattrelos, Alfred Lazoé, 30 ans, garçons brasseur à Roubaix, est condamné à 6 jours avec sursis et 500 francs.

— Pour fraude de 6 k. 400 d'allumettes, le 23 juin, au passage des Basses, à Roubaix, Marcel Labis, 20 ans, journalier à Mers-les-Bains, est condamné à 5 jours avec sursis et 500 fr. d'amende.

— Pour fraude de 8 k. 500 d'allumettes, le 11 juin, à la plaine Misère, à Wattrelos, Jean-Baptiste, 15 ans, teintarier à Tourcoing, est condamné à 500 fr. d'amende, mais acquitté pénalement, vu son manque de discernement et confié à l'Assistance publique.

— Pour détention de 10 kil. de tabac, le 18 mai, à Roubaix, Joseph Deschoemaker, est condamné par défaut à 6 jours de prison et 300 fr. d'amende.

— Pour fraude de 3 k. 800 de café vert et de 100 gr. de café brûlé, le 18 octobre, au Pont-Couloir, à Leers, Marie Dejaeger, 26 ans, tisserande, à Roubaix, est condamnée à 2 mois et 500 fr.

— Pour fraude de 100 gr. de tabac haché et de 105 gr. d'allumettes, le 21 juin, au lieu dit le Bureau, à Wattrelos, Cyrille Dorrinkt, 25 ans, conducteur de bestiaux, sans domicile fixe, est condamné à 12 jours et 500 francs. Comme il a en même temps contrevenu à un arrêté d'expulsion, il est condamné à 20 jours de prison avec confusion.

— Journalier à Wavrin, Jules Lefebvre, 18 ans, a pris le 21 juin, un billet de 100 francs dans le comptoir de chez M. Henri Wicar, à Wavrin. Le 26 juin il recommença, mais on retrouva le billet volé dans ses chaussures. — 4 mois avec sursis.

— Pour diffamation envers les consorts Maillot, de Croix, Camille Vandercruyssen est condamné à 50 fr. d'amende ; de plus il paiera 300 francs de dommages-intérêts à ses victimes.

Souffrez-vous d'**engelures, de névralgies, lumbago, sciatique, goutte, rhumatisme?** Employez le Baume Victor, liniment sans rival : 2 fr. le flacon franco. Glaesel, phr., 8, rue Grammont, Paris. 7456a-d

LA SUPÉRIORITÉ DES GRAINS DE VALS
est due à leur composition exclusivement végétale et à leur fabrication mécanique qui, seule, donne un dosage vigoureux. **Un Grain de Vals** avant le repas du soir régularise les fonctions digestives. 5331

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— *Institut Turgot.* — Neuf élèves de l'école primaire supérieure ont été reçus aux examens du brevet élémentaire. Ce sont : Pierre Bouteille, Robert Cools, Eugène Delhors, Henri Lecomte, Alphonse Leire, Jules Merlevède, Alfred Meurisse, Victor Pancut, Emile Wardavoir.

Trois élèves avaient obtenu le même diplôme à la session d'octobre : Marcel Méresse, Georges Sand, Georges Verctuysse.

TOURCOING

— *Les cours professionnels industriels et commerciaux de l'Institut Colbert.* — Le Conseil de perfectionnement de l'Ecole ayant institué un diplôme et des certificats de capacité pour les élèves qui suivent les cours du soir et du dimanche, des examens ont eu lieu pour la première fois la semaine dernière et ont été passés devant des Commissions spéciales composées de professeurs, d'industriels et de commerçants. Nous en donnons le résultat ci-dessous :

GROUPE INDUSTRIEL. — Ont obtenu le certificat de capacité : Dessin (croquis industriel) : 1. Alfred Magnan, 2. Edouard Steelandt, 3. Clément Dumez, 4. Désiré Marem (mention bien), 5. Henri Lefebvre, 6. Marcel Bonneau, 7. Joseph Wintmans.

TRAVAUX PRATIQUES AUX ATELIERS ET TECHNOLOGIE. — Ajustage : 1. Alf. Deleschuse, 2. Paul Decanter (mention bien), 3. Clément Dumez, 4. Gustave Boose, 6. Jules Avermaert. — Tournage : Coupé. — Forge : Auguste Declercq (mention bien). — Menuiserie : 1. Georges Vicoigne (ment. bien), 2. Jean Delbar.

CALCUL PROFESSIONNEL. — Lucien Leclercq (mention très bien).

GROUPE COMMERCIAL. — Ont obtenu le certificat : Langue anglaise : 1. Louis Coclet, 2. Marcel Debrabander, 3. Albert Motte (mention bien), 4. Elie Leveugle, 5. Marcel Niquet, 6. Albert Vansteenkiste.

Langue allemande : 1. Oscar Roels (mention très bien), 2. Jean Laporte.

TEXTILES (étude des fibres, fils et tissus au point de vue commercial) : 1. Vincent Marhem (mention très bien), 2. Maurice Garcette, 3. José Tomas de Solo, 4. Hatakeyama (mention bien), 5. Lucien Holbecq.

— **Amicale des A. E. de la rue des Piats.** — Les A. E. de l'école de la rue des Piats organisent pour le dimanche 23 juillet, une excursion à Ostende. Les personnes qui désirent accompagner les membres de l'Amicale peuvent se faire inscrire soit au Directeur de l'école ou aux membres de la Commission. Le prix de l'excursion est fixé à 5 francs (chemin de fer et dîner compris). Les adhérions sont reçues jusqu'au dimanche 2 juillet, dernier délai.

VARICES-PLAIES
Des quantités de traitements sont employés pour guérir les varices, ulcères, démangeaisons, etc., mais bien peu donnent des résultats. De l'avis des médecins et des malades guéris, l'*Eau Précieuse Depensier* est le seul traitement qui soulage les douleurs les plus aiguës et cicatrise les plaies les plus anciennes. 20 ANS DE SUCCÈS. LE FLACON : 3f50.
Phie DEPENSIER, 47, Rue du Bac, Rouen.
Se trouve dans toutes les Pharmacies.
Dépôt à Roubaix : Phie Deroubaix. 7455a

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (Belgique)
Desservi par les Sœurs de Charité
Dr L. DOGNIAUX, spécialiste
Hernies, Varicocèle, Hydrocèle : Cure radicale sans bandage, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 19 ans. Chaque année, 850 à 900.
Demander références. Nombreux candidats aux emplois publics (chemin de fer de l'Etat belge, etc.) ont été admis après avoir été traités en ma clinique.
Le docteur Dogniaux, habite près de son Institut, où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 h. Téléphone 473. 280-1

CHEMIN DE FER DU NORD

VOYAGES A LA MER. — Des trains de plaisir à prix très réduits, en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) seront mis en marche tous les dimanches, à dater du 2 juillet jusqu'au 2 septembre inclus, et les 14 juillet et 15 août, sur Dunkerque, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Douai, Pont-de-la-Deûle, Leforest, Libercourt, Seclin, Lille, Fives-Saint-Maurice, La Madeleine, Saint-André, Péronnes, Armentières, Bailleul et Hazebrouck.

Les dimanches 2, 9, 16, 23, 30 juillet ; 6, 13, 20, 27 août ; les vendredi 14 juillet et mardi 15 août, des trains de plaisir à prix très réduits en 2e et 3e classes (aller et retour dans la même journée) seront mis en marche à destination de Calais, Wimille-Wimereux et Boulogne, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Fives-Saint-Maurice, La Madeleine, Saint-André, Perenchies, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, Saint-Omer, Douai, Pont-de-la-Deûle, Leforest, Libercourt, Phalempin, Seclin, Valenciennes, Saint-Amand, Orchies et Templeuve.

Pour l'horaire de ces différents trains, consulter les affiches.

* * *

Comme conséquence du changement de service sur le réseau de l'Etat belge, les modifications ci-après sont apportées aux trains de voyageurs à partir du 1er juillet :

Le train 2449 sera avancé de 4 min. au départ de Lille et de 2 min. à l'arrivée à Comines-Belgique ; le train 2435 sera avancé de 1 min. au départ du P. A. du Pellegrin, et de 2 min. au départ d'Halluin ; le train 2495 sera avancé de 2 min. au départ de Tourcoing ; le train 2492 sera avancé de 2 min. au départ d'Halluin ; le train 2509 sera avancé de 1 min. au départ de Lille, et de 4 min. au départ de Tourcoing ; le train 311 sera avancé de 1 min. au départ de Roubaix, et de 2 min. au départ de Tourcoing ; le train 2545 sera avancé de 1 min. au départ de Tourcoing ; le train 2515 sera avancé de 1 min. au départ de Lille ; le train 2561 sera retardé de 3 min. au départ de Tourcoing et de 4 min. à l'arrivée à Mouscron ; les trains 2715 et 2717 seront avancés de 1 min. au départ de Baisieux ; le train 2253 du mercredis sera avancé de 4 min. au départ de Lille et de 2 min. à l'arrivée à Dunkerque ; le train 2550 sera retardé de 2 min. entre Armentières et Tourcoing ; le train 101 sera avancé de 1 min. au départ du P. A. des Bons-Pères, de 2 min. au départ de Recquignies, de 3 min. au départ du P. A. de Bocq, de 4 min. au départ de Jeumont et à l'arrivée à Erquelines.

Le train 1569 entre Lille et Aulnoye et le train 1570 entre Valenciennes et Lille seront mis en marche le mardi au lieu du samedi en octobre, novembre et décembre, à titre temporaire et d'essai.

Le train 1503 sera retardé de 16 min. au départ de Lille pour relever à cette gare la correspondance du 2570 venant de Tourcoing.

Le train 2394 sera avancé d'une minute entre Douai et Somain et de 2 min. entre Somain et Cambrai en vue d'augmenter l'intervalle à Somain entre les départs des trains 2304 et 2367.

* * *

Mutations. — M. Bourguignon, inspecteur-chef de section à Dunkerque, est nommé inspecteur de la voie à la même résidence.

M. Leroux chef de section à Lille, nommé inspecteur de la voie, à Laon, et non installé, est nommé en la même qualité à Paris, par permutation avec M. Triboulloy, inspecteur de la voie à Paris, qui passe à Laon.

M. Imbault, chef de district à Hénin-Liétard, est nommé chef de district à Lens.

M. Leclercq, chef de district à Doullens, est nommé chef de district à Hénin-Liétard.

M. Eoninck, chef de district à Flesselles, est nommé chef de district à Doullens.

M. Oyez, chef de district à Dunkerque, est nommé à Lille.

M. Ahoud, dessinateur principal à Paris-La Chapelle, est nommé sous-chef de bureau des études de machines à Paris-La Chapelle.

M. Ogenne, chef de station à Laboissière-Fescamps, est nommé chef de station à Ressons-sur-Metz.

M. Lengauchez, receveur-chef de la petite vitesse à Achiet, est nommé chef de station à Laboissière-Fescamps.

M. Averlon, intérimaire à la première inspection divisionnaire, est nommé chef de station à Longueme-Vieux-Mancir, en remplacement de M. Meterie, précédemment nommé à Folembray.

M. Dubois, sous-chef de gare à Ermont, est nommé sous-chef de gare à Jeumont, en remplacement de M. Cayez, précédemment nommé à Creil.

M. Bidet, sous-chef de gare à Hirson, est nommé sous-chef de gare à Ermont.

M. Denis, intérimaire à la quatrième inspection principale, à Amiens, est nommé sous-chef de gare à Hirson.

M. Deparis, receveur, chargé du service des billets, à Arras, est nommé employé principal à Paris.

M. Merlin, sous-chef de bureau de la comptabilité de la gare de Paris, est nommé chef de bureau des arrivages intérieurs, à la gare de Paris.

M. Moyer, employé principal à la gare de Paris, est nommé sous-chef de bureau des arrivages intérieurs à la même gare.

M. Lefebvre, receveur de petite vitesse à Hérines, est nommé employé au contrôle des recettes, à Paris.

M. Druesne, employé à Noyon, est nommé receveur chef de la grande vitesse, au Quesnoy.

NIEUPORT BAINS - Hôtel du Phare
Dernier confort. — Lift — Prix mod. Pêches privées grat. pr clients. Garage. 833

Nord

CHUTE TRAGIQUE A HOUPLINES. — Un tisseur d'Armentières, Henri Dessain, s'est fracturé le crâne en tombant, d'une hauteur de trois mètres, d'une place qu'il occupait sur les gradins d'une salle de cinématographe.

UN ENFANT ÉBOUILLANTÉ A FRESNES. — Oscar Lévesque, 18 mois, rue des Rameaux, est tombé dans une cuve d'eau bouillante et s'est brûlé grièvement au dos et aux bras. On espère sauver le pauvre enfant.

UN NOYÉ A TRITH-ST-LÉGER. — On a trouvé noyé, dans l'étang dit de « Port-Arthur », le sieur François Poulet, 43 ans, mineur à Lourches. On croit à un suicide.

BLANKENBERGHE FESTIVAL PERMANENT 1re Prime : DIX MILLE FRS en espèces 9765

Pas-de-Calais

LA FIÈVRE APHTEUSE. — A Ruyaulcourt. — Une épidémie de fièvre aphteuse vient de se déclarer dans cette commune. Six vaches et deux porcs sont atteints.

— A Tilloy-Noyelle. — Plusieurs cas de fièvre aphteuse ont été constatés dans cette localité, sur les animaux en pâture dans « le Marais ».

ÉCRASÉ PAR UN TOMBEREAU A SAINT-BERLETTE. — M. Simon Pérot, charretier, conduisant de la terre sur son tombereau, s'endormit, il alla rouler sous la roue de son chariot, qui lui écrasa la tête et les côtes. Le malheureux a succombé peu après.

MYSTÉRIEUX SUICIDE PRÈS BOULOGNE-SUR-MER. — Des gamins ont découvert, près d'Hesdigneul, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 35 à 40 ans, élégamment vêtu et tenant en main un revolver. La mort remonte à un mois environ.

TAMPONNEMENT MORTEL EN GARE DE LENS. — Le menuisier Alfred Lefebvre, 34 ans, remarait un caniveau sur la voie ferrée. A l'entrée en gare d'utrain d'Hénin-Liétard, il ne put se garer et fut atteint à la tête par le marche-pied du tender. On le releva ayant le crâne fracturé. Il mourut pendant qu'on le transportait à l'hôpital de Lens.

UNE PENDUE A CRÉQUY. — La veuve Hyacinthe Buttiers, dont l'état mental donnait des inquiétudes, a été retrouvée pendue dans sa chambre à coucher.

NÉVRALGIE-MIGRAINE
RAGE DES DENTS
DOULEURS CÉRÉBRALES
15 ANS de Succès
Une seule poudre « ALGAO »
soulage instantanément, guérit de façon certaine les accès les plus insupportables. 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. Roubaix : Dépôt principal gros et détail. Gerreth, rue du Chemin-de-Fer 15 ; Lille : Pruvost, rue des Arts, 7. — Partout en Belgique : Bruxelles, Vergauwen ; Gand, Denayer ; Ostende, Decock ; Mouscron, Fonder ; dans toutes les villes d'eau : Ypres, Libotte, pharmacien préparateur. — Médaille d'or aux Expositions d'Hygiène, Paris et Bruxelles 1900. 9737

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du mercredi 28 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Nerincx.

Budget de l'Intérieur

M. A. Delporte prononce un long discours aux fins de démontrer que le Gouvernement a outrepassé ses droits en annulant la convention intervenue entre Bruxelles et Ixelles relativement à la fourniture du courant électrique à cette dernière commune. Il prétend que le Gouvernement cherche toujours à nuire aux intérêts des communes en matière de régie.

Si les tramways pouvaient être établis en régie communale ce serait tout profit pour la population. Mais le gouvernement ne veut pas.

M. le Ministre. — Vous mêlez toutes les questions. Les tramways n'ont rien de commun avec le budget de l'intérieur.

Fait personnel

M. Buyl prétend que M. Daens l'a calomnié en flamand la semaine dernière ; il réclame l'intervention du président, et ajoute que contrairement à ce que M. Daens a affirmé il n'a jamais attaqué la religion dans un meeting.

L'orateur s'explique à ce sujet pendant près d'une demi-heure.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit d'interrompre ainsi la discussion en cours.

M. de Meester. — Ce que M. Buyl nous raconte ne présente aucun intérêt.

M. Buyl. — M. Daens est un ingrat, un renégat et un mauvais chrétien.

M. Daens (en flamand). — Les journaux libéraux falsifient mes paroles dans leur compte-rendu de la Chambre. Je suis seul à me défendre contre les 40 libéraux de cette assemblée qui s'efforcent de me discréditer mais M. Buyl se trompe s'il s'imagine que je me laisserai faire.

Les gens sérieux de la gauche ne croient pas ce que dit et colporte la clique de M. Buyl. Je me félicite de la campagne que j'ai menée contre la loi scolaire de 1879, car comme démocrate chrétien, j'ai toujours voulu l'école chrétienne pour les chrétiens. Toutes les grossièretés de M. Buyl ne parviendront pas à me faire changer d'avis.

L'ordre du jour

Sur la proposition de M. le président, la Chambre décide de clôturer la session le 20 juillet et de siéger le matin à partir de la semaine prochaine.

Budget de l'Intérieur

M. le ministre de l'Intérieur répond à Me A. Delporte. L'arrêté condamnant Bruxelles et Ixelles a été annulé parce que la loi exigeait qu'il fut annulé. Il ne s'agit pas de savoir si les régies sont bonnes ou mauvaises, mais simplement de savoir si le Gouvernement a l'obligation de faire respecter la loi. Les communes peuvent créer des régies sur leur territoire au profit de leurs habitants. Mais une commune n'a pas le droit de faire servir sa régie aux habitants d'une autre commune. Tel est le principe dont on ne s'est jamais écarté. Une commune ne peut pas sortir de ses attributions sous n'importe quel prétexte.

C'est une erreur de croire que tout ce qui est permis aux individus est permis aux administrations communales.

Prise en considération

MM. Van Cauwelaert et Verhaegen demandent que l'on prenne date pour la discussion de la prise en considération de leurs propositions sur l'enseignement flamand dans les universités.

Projet de loi

M. Carton de Wiart dépose un projet de loi portant augmentation du personnel des tribunaux de Mons, Charleroi, etc. — Renvoyé à une Commission spéciale.

La stomatite aphteuse

M. Fléchet signale que dans certaines régions on mène le bétail en pèlerinage. Les bêtes étant réunies dans un même endroit, se contaminent mutuellement : ce qui explique les ravages considérables faits par la stomatite aphteuse. (Longue hilarité.)

M. Pirard. — On s'abstient, dans certaines régions, de prendre des mesures, pour ménager certains gros bonnets.

En outre, les paysans sont encore très ignorants, pleins de préjugés.

M. Van de Vyvere, ministre de l'Agriculture, répond aux derniers orateurs. Si des crédits sont nécessaires, je ne manquerai pas de les solliciter du Parlement, dit-il.

La séance est levée à 4 heures 40.

LE PARRICIDE D'OOSTHAM

LE FILS OOMS REVIENT SUR SES PREMIÈRES DÉCLARATIONS

La mère Ooms et le fils écroués ont été conduits à nouveau en la maison du crime. L'assassin a rectifié ses premières déclarations.

— « On m'avait dit, dit-il, que mon père avait résolu de tout vendre. J'ai voulu alors me battre avec lui. Le soir du crime, comme je ne pouvais pas dormir, j'ai sauté par la fenêtre d'une chambre à coucher de la ferme de Quadmechelen. Arrivé ici, la porte était ouverte. Je suis allé tout droit au grenier chercher le revolver chargé, derrière un lit. Armé, en outre, d'un gourdin, je suis entré dans la chambre de mes parents. Tout le monde dormait. Mon père seul, ma mère et mon petit frère dans un autre lit.

De mon gourdin j'ai asséné deux coups sur la tête de mon père ; quand il s'est réveillé, j'ai tiré deux coups de revolver. Un instant après, mon père s'est levé et est venu me rejoindre dans une place voisine. Quand il est entré, j'ai encore tiré un coup de revolver. Mon père est tombé et je l'ai porté au puits. Ma mère s'est sauvée avec mon petit frère au début de la lutte. Elle n'a rien vu.

Après mon crime, j'ai fait disparaître les tâches de sang, racontant à ma mère, qui rentrait, ce qui s'était passé, et lui demandant de garder le secret. C'est moi qui ai déposé le revolver, enveloppé dans le mouchoir ensanglanté, derrière le lit ».

La mère a donc dit la vérité dès le commencement. « Elle déclare avoir gardé le silence par amour maternel. Elle ajoute : prise de remords, « je n'ai pu me contenir plus longtemps devant les instances de mes fils, qui demandaient des nouvelles du père ».

Après ces déclarations, les fils et la mère ont été autorisés à échanger quelques propos ; après quoi le fils Léopold et la mère ont été dirigés sur la prison de Hasselt, où leurs mandats d'arrêt ont été confirmés.

Deux vols importants à Bruxelles

UNE BIJOUTERIE MISE A SAC
15.000 FRANCS DE BIJOUX DÉROBÉS

Mercredi matin, à 4 heures, une ronde de police trouva ouverte la porte d'un magasin de bijouterie de la rue du Midi. Le magasin était dans le plus grand désordre. Il résulte des déclarations du bijoutier et des constatations que l'on s'est introduit dans le magasin à l'aide de fausses clefs et des bijoux et des objets divers d'une valeur d'environ 15.000 franc ont disparu. On croit que le vol a pour auteur un inconnu, grand, maigre, portant un pince-nez en or, qui, mardi, à la brune, est venu demander dans la bijouterie si l'on aurait consenti à lui acheter des bijoux. Sur la réponse affirmative qui lui fut donnée il se retira en disant qu'il allait chercher, à son domicile, les bijoux qu'il désirait vendre. Il ne revint plus. M. Angerhausen, officier à la brigade judiciaire, a été chargé de l'enquête de cet important cambriolage.

UN VOL DE 20.000 FRANCS EN GARE DU NORD

La Banque de France avait expédié, mardi, par la ligne Moucron, Courtrai-Bruxelles-Nord, un wagon renfermant deux cents sacs de pièces de cinq francs adressés à la Banque Nationale de Bruxelles. Le wagon, dès son arrivée à la gare du Nord, fut dirigé sur une voie d'évitement. Les scellés, les plombs et les cadenas furent examinés et reconnus intacts.

Pendant la nuit et durant la matinée de mercredi, le personnel de la gare ne remarqua rien d'anormal. Les scellés, les cadenas et les plombs du wagon semblaient toujours intacts. Mais quand arrivèrent les employés de la banque pour prendre possession des sacs, ils remarquèrent que les scellés, les plombs et les cadenas avaient été arrachés et brisés et qu'on s'était introduit dans le wagon.

Le haut personnel de la gare, prévenu d'urgence, arriva aussitôt. Il fut établi par un rapide inventaire qu'une somme de 20.000 francs avait été enlevée. Les 4.000 pièces dérobées représentent un poids de cent kilogrammes, ce qui semble donc prouver que le vol a été commis par plusieurs personnes.

M. le juge d'instruction Gilson, prévenu d'urgence, a fait à 11 heures, une première descente à la gare du Nord, en compagnie de